

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE VAL HAUTE

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

A Freissinières, le 3 avril 2026

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre de l'Association Foncière Pastorale de Val Haute, vous êtes invité(e) à participer aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire qui se tiendront le :

**samedi 18 avril 2026 à 14h30
à la salle polyvalente de la mairie**

L'accueil commencera à 14h00 par la signature des feuilles d'émargement.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Modification de l'article 7 des statuts

Rédaction actuelle : "L'assemblée générale se réunit en session ordinaire tous les ans 1^{ère} quinzaine d'avril, sur convocation par le président de l'association [...]"

Modification proposée : "L'assemblée générale se réunit en session ordinaire tous les deux ans 1^{ère} quinzaine d'avril, sur convocation par le président de l'association [...]".

2. Modification de l'article 9 des statuts

Rédaction actuelle : [...] Les fonctions de syndic durent au minimum 3 ans. Après cette durée, ils sont renouvelables par tiers tous les ans [...]

Modification proposée : [...] Les fonctions de syndic durent 6 ans, et, en tous les cas, ont la même durée d'un mandat municipal.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera convoquée sur le même ordre du jour, dans l'heure suivant la première convocation et pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport d'activités
2. Rapport financier
3. Fixation du prix unitaire à reverser aux propriétaires
4. Elections des membres du bureau :
 - collège des propriétaires fonciers : 2 membres titulaires / 1 membre suppléant
 - collège des propriétaires éleveurs : 2 membres titulaires
5. Questions diverses

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale ordinaire sera convoquée sur le même ordre du jour, dans l'heure suivant la première réunion et pourra valablement délibérer dans condition de quorum.

Si vous ne pouvez pas être présent(e) à ces deux assemblées générales, vous pouvez vous faire représenter par toute personne de votre choix (même si elle n'est pas propriétaire membre de l'AFP) en remplissant le pouvoir joint.

Première information importante : afin de pouvoir vous contacter plus facilement et limiter les frais d'envoi postal, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre adresse e-mail si vous en disposez d'une.

Deuxième information importante : afin de réaliser le paiement des loyers avec des coordonnées bancaires à jour, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre RIB.

Nous vous remercions vivement de votre présence et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président

André BOISSET

